

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	44	44 + 3 pouvoirs

Date de convocation
23 septembre 2026

L’an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Condé en Barrois, sous la présidence de **Michel MOREAU**, Président.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, ANTONINI Séverine, BACHELEZ Eric, BARDOT Mathurin, BAZART Xavier, CHARLES Ludovic, CHARTON Patrice, CHAVANNE Nicolas, COLLET Laetitia, COURTIN Vincent, DECHEPPE Mathilde, DEJEAN Sabrina, DOLIZY Viviane, ERNST Frédéric, FOURES Patrice, GERVAIS-VARNIER René, GOBERT Noëlle, HENRY Marc, HOWARD Margaret, ILIC Jean-Marc, JACQUET Clarisse, JAHNO Sonia, JOSSELIN Sylvine, KLEIN Dania, L'HUILLIER Gérard, LECLERC Elise, LECOMTE Jean-Pierre, LEFRAND Adelin, LINARD Lidwine, LOMBART Vincent, MENUSIER Pascal, MIGOT Thierry, MINEBOIS Dominique, MOREAU Michel, OBARA Sylvain, PALIN Laurent, PATRIS Karine, RAMAND Anne, SAL Christophe, SEGUIN Lisette, VERDUN Marie-Pierre, WALDBILLIG Félix, WEISSE Brigitte, ZAMBAUX Didier.**

Absents : **BARRÈS Mélanie, CHARTON Christelle, FEVEZ Clément, GARAT Cédric, HUMBERT Raphaël, HURAUT Jean-Marie, THOUVENIN Aude, WITZ Francis, GEORGE Marie-Cécile, PICARD Emilie, VARNUSSON Michel, ZAMBAUX Cécile.**

Représentés : **CHARRIOT Sophie pouvoir donné à VERDUN Marie-Pierre, MOREL Mireille pouvoir donné à ZAMBAUX Didier, OEILLET Michel pouvoir donné à LOMBART Vincent, SIMON Yannick titulaire de LECLERC Elise, SOLTYSIAK Régis titulaire de GOBERT Noëlle.**

Monsieur WALDBILLIG Félix a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Marché de travaux de voirie 2026 : Autorisation de signer l'avenant n°1 avec l'entreprise Eurovia
N° de délibération : DE_2026_100

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l’article L 2122-21,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu l’ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005 relative aux procédures de passation des marchés publics des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes,
- Considérant qu’un avis d’appel public à la concurrence relatif au programme d’entretien de la voirie 2026 a été transmis via le profil acheteur « emarchespublics.com » le 20/02/2026 ;
- Considérant que ce marché de travaux est passé selon une procédure adaptée ;
- Considérant les offres remises en date du 16/03/2026 et à l’analyse des offres réalisée par CONCEPT VOIRIES
- Vu la délibération DE_2026_071_ Attribution du marché de travaux de voirie 2026 ;

Le lot n°1 Enduit a été attribué à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 238 845.82€ HT.

Le présent avenant n°1 a pour objet :

- De valider la plus-value de 1 237.44 € HT (1 484.93 € TTC) portant sur la suppression de l'enduit bicouche dans les communes de LIGNIERES SUR AIRE et BAUDREMONT et de la réalisation d'un reprofilage dans la commune de COUROUVRE,
- De modifier en conséquence le montant du marché initialement à 238 845.82€ HT en le passant à **240 083.26€ HT**, Soit une augmentation globale du marché de 1 237.44€ HT (+0.52%).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à 46 voix pour et une abstention (Monsieur ILIC Jean Marc) :

- De valider l'avenant présenté ;
- D'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Michel MOREAU,
Président


Michel MOREAU

Signé par Michel MOREAU (CC DE L AIRE A L
ARGONNE),
le Président
le 02/10/2026 à 15:16:08
Ref:11890733-17968041-1-D